

Olivier PEVERELLI

Maire de Le Teil

Vice-Président du Conseil départemental de
l'Ardèche à la culture et au Patrimoine

Décision du Maire n° 2021/01

=====

Cabinet : 04 75 49 63 21

Réf: 047/EB/MA

Objet: Restructuration et réparation de l'hôtel
de ville du Teil

Vu la délibération du 8 juin 2020, déléguant au Maire une partie des attributions énumérées à l'article L21.22 du CCTG.

Le bâtiment de l'Hôtel de ville ayant été impacté structurellement par le séisme du 11 novembre 2019, la commune du Teil a décidé une opération de réparation, de restructuration et mise aux normes du site, en missionnant le SDEA pour une maîtrise d'ouvrage déléguée à l'appui d'une convention de mandat approuvée par délibération en date du 20 janvier 2020.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée pour la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour une mission de base avec EXE et missions complémentaires OPC. Les compétences exigées au sein du groupement sont les suivantes : Architecte, BET Fluides, BET Structures, Economiste et OPC.

La procédure choisie est une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 29 janvier 2021 sur le Profil acheteur dématérialisé sur achatpublic.com et le BOAMP.

Huit dossiers ont été reçus et enregistrés dans les délais impartis.

Conformément au règlement de consultation, trois candidatures ont été retenues par la commission AdHoc précédemment réunie le 5 février 2021 :

Equipe n°01 – ATELIER 3A

Equipe n°03 – ARCHIPAT

Equipe n°07 – ATELIER MONTEREMAL

Les candidats ont été entendus en audition, pendant 40 minutes, sur les thèmes suivants : perception des enjeux architecturaux, choix techniques, budget de l'opération et organisation du travail.

À l'appui des critères intervenant pour la sélection de l'offre qui sont :

- valeur technique de l'offre (60% de la note), appréciée à l'appui de la note de mémoire technique remise par les candidats (4 points) et de l'audition (6 points) ;
- prix de l'offre (40% de la note) ;

Monsieur le Maire du Teil décide :

- **D'ATTRIBUER** le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet ATELIER MONTEREMAL ayant présenté l'offre jugée mieux disante, pour un montant total de 145 600,00 euros HT ;

- **AUTORISE** le Président du SDEA à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Fait à Le Teil, le 29 mars 2021,
Par délégation du Conseil municipal

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

